

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 19 JUIN 2024

**PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte,
Vice-Présidente**

DELIBERATION N°23

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT (Présidente); Mme Sylvaine DI CARO; M. Eric CHEVALIER; M. Laurent DILLINGER; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; Monsieur Jean-Claude PIERRON; M. André BENSACKOUN;

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); Mme Brigitte DEVESA; Mme Elisabeth HUARD; M. Pierre SPANO; Mme Véronique PAGE; Mme Sylvie THUSTRUP; Mme Catherine SILVESTRE

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Pouvoir à Mme Brigitte BILLOT) ; Mme Brigitte DEVESA (Pouvoir à Mme Sylvaine DI CARO) ; Mme HUARD Elisabeth (Pouvoir à M. Gérard TRUCY) ; Mme Sylvie THUSTRUP (Pouvoir à M. André BENSACKOUN)

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

OBJET : DAS – APPEL A MANIFESTATIONS ACTAS

Le réseau des cadres territoriaux de l'action sociale (ACTAS) est associé à ACCEO-TADEO, EDF, Le Groupe LA POSTE et UpCoop pour un appel à manifestations d'intérêt visant à soutenir l'émergence d'actions ambitieuses et de projets expérimentaux en matière d'intervention sociale de proximité autour de quatre thématiques.

Le CCAS d'Aix-en-Provence a répondu à cet appel à manifestations sur deux thématiques :

- La lutte contre la précarité énergétique
- Combattre l'insécurité alimentaire en favorisant une alimentation plus durable

1/ Lutte contre la précarité énergétique

Au regard de l'inflation du coût de la vie, du contexte économique, les ressources ne suffisent souvent plus à prendre en charge l'intégralité des dépenses des foyers les plus précaires. Plus spécifiquement, les dépenses d'énergie ont fortement progressé (+49% depuis janvier 2022 d'après une étude de l'association UFC Que Choisir) mettant en difficultés de nombreux ménages qui voient

leurs difficultés financières s'accroissent et ne peuvent parfois plus subvenir à leurs besoins matériels élémentaires (alimentation, soins, habillement, chauffage).

Au sein de notre CCAS, est constatée une augmentation du nombre d'aides financières facultatives liées aux factures d'énergie sollicitées lors de la commission hebdomadaire du CCAS et de personnes sollicitant le chèque énergie.

En 2023, ce sont 18 demandes qui ont été effectuées à la commission d'aides facultatives concernant EDF pour un montant de 2 649 euros mais également 2 700 demandes pour 166 319 euros dont 133 665 € en chèques alimentaires personnalisés. 86 dossiers FSE énergie ont également été envoyés, par les travailleurs sociaux dans le cadre de leurs suivis sociaux, au Fonds de Solidarité Logement pour une demande d'aide financière.

Au regard de ces éléments, le CCAS souhaite sensibiliser les usagers aux éco-gestes, dans le cadre d'actions collectives spécifiques, afin de diminuer ou a minima de limiter les hausses des factures d'énergie, factures qui grèvent désormais de manière démesurée les budgets de certains foyers.

La durée du projet s'établit sur une année à raison d'un atelier par trimestre pour chaque groupe composé de 15 personnes soit 60 personnes au maximum pour l'ensemble des 4 ateliers.

Cette action a pour but de lutter contre la précarité énergétique par :

- Une meilleure information sur les consommations,
- La bonne lecture des factures d'énergie
- La pertinence du suivi régulier des consommations à travers les outils numériques et le recours aux heures creuses
- La démonstration de l'intérêt de la mensualisation pour éviter les factures de régularisation
- La connaissance des dispositifs mobilisables tels que le chèque énergie ou encore les aides à l'isolation
- La sensibilisation aux éco-gestes et la plus-value de l'isolation
- La traduction des éco-gestes en économies (en kw et en €)

Il est ainsi prévu la mise en place de 4 ateliers de sensibilisation (15 personnes sur chaque atelier) de septembre 2024 à avril 2025.

1 travailleur social et 1 agent administratif seront mobilisés, pour une action de 10 600€ financée à 53% sur fonds propres du CCAS et à 47% grâce au soutien de l'ACTAS et EDF.

2/ Combattre l'insécurité alimentaire en favorisant une alimentation plus durable

Au regard de l'inflation du coût de la Vie, les besoins alimentaires des personnes reçues au CCAS se font plus nombreuses. Ce sont 133 665 € de Chèques Alimentaires Personnalisés distribués en 2023.

Par ailleurs, notre CCAS est labellisé Point Conseil Budget et accueille donc à cet effet les personnes en difficultés budgétaires pour lesquelles le dépôt de dossiers de surendettement est souvent inévitable. Fort de ce constat, le CCAS souhaite se mobiliser pour encourager les personnes en situation de forte précarité à ne pas renier sur le poste alimentation, en proposant des moyens permettant de s'alimenter sainement à petit prix. La santé par l'alimentation est donc un axe que nous souhaitons développer pour prévenir les risques de maladies inhérentes à une mauvaise alimentation et ainsi aider les personnes à vivre plus sereinement.

cadre, nous envisageons d'installer des frigos solidaires sur le territoire et d'engager diverses actions de promotion de l'alimentation auprès de divers publics disposant de faibles moyens

financiers : étudiants, familles monoparentales, personnes bénéficiaires de minimas sociaux, personnes retraitées...

Des actions collectives autour de la nutrition, la santé, l'équilibre alimentaire, la solidarité, la gestion budgétaire seront proposées à toutes les personnes dans le besoin. Le repérage des publics se fera à travers des affichages sur les frigos, sur orientation par les partenaires, dans le cadre d'une démarche « aller vers » (ex : sur les marchés, lors de temps forts à proximité des frigos...). **C'est spécifiquement pour la mise en place de ces actions collectives qu'un soutien est sollicité.**

Ce projet a pour objectifs de :

- Apporter une réponse immédiate et adaptée aux besoins alimentaires essentiels des personnes en situation de précarité par le soutien à la constitution et la distribution de denrées alimentaires aux plus démunis ;
- Développer une proposition innovante, inexistante sur le territoire en matière d'aide alimentaire ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Proposer des préparations culinaires et équilibrées adaptées au contexte actuel afin de consommer plus sain, plus local et plus économiques.
- Favoriser l'autonomie, l'intergénérationnel ainsi que le partage.

Concrètement un groupe rencontrant des difficultés budgétaires et intéressé par la question alimentaire sera constitué (max : 20 personnes) à qui sera proposé :

- Des activités collectives autour des questions d'alimentation : le choix des produits selon les saisons, l'achat à moindre coût (les bons plans...), la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Des préparations culinaires
- La production d'un livre de recettes par saison qui sera mis à disposition du plus grand nombre (écoles, foyers restaurants, ...)

Pour mener ces actions collectives, un soutien de 5 000€ est sollicité auprès de l'ACTAS via le partenariat avec la société coopérative Up Coop.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Les propositions de Mme la Vice-Présidente entendues,
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

DECIDE

> QU'UNE DEMANDE DE SUBVENTION :

* d'un montant de 10 000 € soit adressée à l'ACTAS ;

➤ **D'AUTORISER :**

* Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à encaisser les recettes correspondantes pour un montant maximal de 10 000 € ;

* Madame la Vice-Présidente à signer tout document afférent à ces demandes.

Vote : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le 24/06/24
et de la publication le 24/06/24